



## **LA NÉGOCIATION SOCIALE DANS LE NOTARIAT LES SALARIÉS UTILISENT PEU LEURS DROITS**

Le procès est souvent fait à la CGT de ne rien signer. Tel n'est pourtant pas le cas. Pour preuve, l'article qui vient d'être mis en ligne sur le blog de la CGT-Notariat, sous le chapitre « La commission paritaire », et **relatant les principaux accords signés.**

**Nous rappelons que ce blog peut être consulté sur internet en tapant :**

**<http://cgtnotariat.blogspot.fr>**

Sont également mis en ligne sur ce blog :

- 1 article sur les sites à consulter en matière de formation continue dans le notariat.
- 1 article sur la prévoyance complémentaire et l'assurance dépendance dans le notariat.

### **Des salariés peu informés qui ne font pas valoir leurs droits**

C'est ce que nous avons appris par un rapport de gestion relatif à l'assurance dépendance souscrite auprès de la société AXA, au bénéfice des salariés du notariat, dans le cadre des accords du 17 décembre 2009.

Ainsi, la garantie dépendance peut être maintenue lors de la retraite en souscrivant un contrat pour un coût très modique. Seulement 3 salariés ont utilisé cette possibilité en deux ans.

De même, la garantie du contrat obligatoire peut être améliorée par un contrat facultatif qui peut aussi garantir la proche famille du salarié. Seul 1 salarié a utilisé cette possibilité en deux ans.

**Des notices ont été diffusées par AXA dans les offices. Demandez-les à votre employeur**

**La CGT-NOTARIAT est à votre service**

**N'hésitez pas à la consulter**